

## POPULATION ET SOCIETE

Donner des chiffres de population pour ces époques où l'INSEE n'existait pas est assez aléatoire, bien que les registres paroissiaux aient été d'une assez grande exactitude en inscrivant les baptêmes, mariages et décès des paroissiens et que des recensements liés à la fiscalité aient existé.

On observe parfois, sur les registres, des pics de mortalité, nommés « *Clocher* » associés systématiquement à la chute des baptêmes lors des épidémies, guerres et famines. Hors ces « *clochers* » un relatif équilibre s'observe entre baptêmes et décès.

Pour ces derniers, notons simplement qu'au 18<sup>ème</sup> siècle, à Sarzeau, les veuves représentent le quart des propriétaires de terrains, et à Arzon, le tiers, ce qui signifie une assez forte mortalité masculine. La population de Sarzeau (communes actuelles de Sarzeau, St Armel et Tour du Parc) en 1667 est estimée à 6000 habitants, à 5358 en 1696 et à 5125 en 1774. En 1790, Arzon comptait 1685 habitants et 1103 à St Gildas. La presqu'île dans sa totalité devait approcher les 10292 habitants en tout. Autres chiffres : en 1789, 12% des hommes de Sarzeau sont marins ; 42% à St Gildas et 76 % pour Arzon, ce qui fait que dans cette paroisse ce sont les « vieux » et les femmes qui travaillent la terre.

Une particularité démographique est qu'au 17<sup>ème</sup> siècle, une nouvelle immigration toucha la Bretagne, celle des irlandais (nommés Irois) fuyant la domination anglaise de Cromwell et après le traité de Limerick (1691) des milliers de jacobites quittent les îles britanniques pour se réfugier essentiellement dans notre région. Combien d'entre eux s'installèrent en presqu'île ?

### **Les causes de mortalité ne manquent pas tout au long des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles.... intempéries, épidémies, disettes et famines.**

Ce 18<sup>ème</sup> siècle, comme ses précédents, est marqué par de grandes crises, 1710, 1740, 1770... qui cassaient les croissances. A la veille de la révolution exista sur le territoire une profonde crise démographique due à des années de disette et de misère. Ces sortes de fléaux provenaient soit des intempéries, soit des maladies ou épidémies, soit du manque d'activités économiques, comme lorsque les anglais bloquaient le littoral en temps de guerre. Le taux moyen de mortalité pouvait atteindre 45/1000.

Entre autres causes principales, les maladies telle la typhoïde, et en Presqu'île la petite vérole qui toucha les jeunes enfants, sans oublier l'état sanitaire lamentable, la pauvreté, la nourriture monotone et inadaptée (bouillie de sarrasin).

On se rappellera, par exemple, qu'au 17<sup>ème</sup> siècle, par crainte de la « contagion », (peste, choléra, fièvre jaune ...) venue de Port Navalo, les habitants des paroisses voisines n'allèrent plus aux offices religieux d'Arzon.

En 1752, le syndic de Rhuys demande que les habitants de Rhuys soient dégrevés pour 1753 de la capitation et autres droits en raison du froid et de la pluie qui amenèrent à de mauvaises récoltes, autant pour le vin, le sel, que pour la récolte des grains. Les gens ont attrapé la dysenterie à se nourrir que de « *charonce et vesce* ».

Le professeur Dupuy de la faculté des lettres de Rennes disait au sujet de la Bretagne au 18<sup>ème</sup> siècle :

*« Il est difficile de rien imaginer de plus lamentable que le régime sanitaire des campagnes bretonnes au 18<sup>ème</sup> siècle. Chaque paroisse présente trois foyers d'infection : les chemins vicinaux, le cimetière et l'église. Les chemins, bourbiers, qui exhalent une odeur infecte, sont impraticables et les cimetières sont des foyers d'infection redoutables, ainsi que les églises, succursales des cimetières, car souvent le tiers, parfois la moitié des fidèles s'y font inhumer.*

*En temps d'épidémie, l'entassement des cadavres les transforme en véritables foyers de putréfaction. Le sol y exhale des odeurs, infectes d'autant plus dangereuses que les assistants sont nombreux*

*aux offices et que l'air ne s'y renouvelle pas. Un arrêt du Parlement de Bretagne, en 1758, ordonna d'exhumer tous les corps enterrés dans les églises ; mais il resta lettre morte et l'ordonnance de 1776, qui renouvela les défenses d'enterrer dans les églises, ne fut pas mieux observée par l'inertie et l'égoïsme des généraux de paroisse.*

*Parmi les autres causes d'infection, il faut citer l'insalubrité des habitations étroites, humides, environnées de fumiers, dans les campagnes, la mauvaise qualité de l'eau, le manque de soins corporels, et par-dessus tout la misère des classes pauvres. Cette misère a pour conséquence une mauvaise alimentation favorable au développement des maladies.*

*L'abus du poisson salé provoque des épidémies, mais les plus redoutables fléaux sont la dysenterie qui, en 1748, fait 80.000 victimes en Bretagne, et la fièvre typhoïde qui, en 1758, cause une mortalité effrayante dans toute la province. Les médecins sont assez nombreux ; dans les grandes villes à Nantes existe même une Faculté de médecine ; mais ils sont rares dans les petites villes et presque complètement inconnus dans les campagnes. Les médecins sont des bourgeois assez instruits qui connaissent les « caractères des maladies », les chirurgiens sont des ouvriers manuels qui pratiquent de menues opérations, réduisent les fractures, et excellent surtout dans les saignées. Ils sont, en général, d'une ignorance totale ».*

### **Bref éphémérides locales des grandes « fièvres » au cours des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles.**

La cherté des grains était telle qu'il était impossible pour une grande part de la population d'en acquérir et de nombreux « troubles » éclataient comme ce fut le cas à Vannes en 1643. Le gouvernement royal tentait de remédier à ces situations de disette en distribuant des semences, de l'argent pour acheter des grains.

En 1660-1661 : Après un printemps idéal vinrent des mois humides et froids, à tel point que la récolte fut mauvaise. Misère noire causée par la disette de blé.

5 mars 1662.

*« Ils meurent de faim ; oui, Messieurs, ils meurent de faim dans vos terres, dans vos châteaux dans les villes, dans les campagnes, à la porte et aux environs de vos hôtels... » :*

Bossuet apostrophant le roi et la cour.

L'année 1680 est stérile pour les récoltes en presque toute, spécialement à Arzon, où le vin et les blés manquent, comme de nouveau en 1682, en 1684, puis en 1708, où il est signalé pour cette année une importante mortalité infantile due à une très médiocre récolte, le prix du seigle ou du froment monte au triple du prix de l'année précédente. *« La plupart meurent, plusieurs périssent de faim. De mémoire d'homme on n'a vu telle disette de vivres ».* Témoignage de Surzur.

### **1709 : l'année terrible.**

Il y avait eu la grande famine de 1684 ; il y eut celle de 1709 où l'on succombait en masse, de tous côtés, où l'on voyait les *« charognes les plus puantes... ramassées et mangées par les pauvres, mesmes jusqu'aux animaux morts de maladies contagieuses, les prairies remplies de gens qui en mangeaient l'herbe »* — où l'on faisait *« du pain avec des fougères, des pépins de raisin et des glands »*.

Dans toute la région, le thermomètre descendit de 15 à 20 degrés au-dessous de zéro, le froid dura cinq semaines, les ceps de vigne gelèrent et on dut la replanter. La mortalité était telle que les curés ne prenaient même plus le temps d'inscrire sur leurs registres les noms des trépassés, telle que des maisons, presque des villages entiers se vidaient, où les animaux aussi périssaient de tous côtés, où tout le monde fuyait *« pour aller chercher du pain ailleurs et pour éviter aux charges »,* où les *« voleurs et brigands » foisonnaient »*.

Cahier paroissial de Surzur. Arch. du Morbihan

*« Le 6 janvier de cette année, sur le soir, commença une période de température glaciale qui s'aggrava singulièrement à partir du 13 janvier. Le 2 février survint un dégel si brusque que la débâcle des glaces causa partout de gros ravages. Puis le froid rigoureux reprit et dura jusqu'à la fin du mois, avec chutes de neige et vents impétueux, gelant les blés et les arbres fruitiers. A la messe, le vin glaçait dans le calice, et il fallait recourir à des réchauds pour le garder liquide ».*

Histoire de Rieux, par Henry Le Breton.

*« Récit de la plus terrible année qu'on ait vue depuis que le monde est créé, ainsi que je vais dire. Elle a eu trois hivers ; l'un qui commença la mi-décembre 1708 et fut assez grand pour les biens de la terre, le second commença le 7 janvier 1709 et dura jusqu'au 27 du même mois ; froid si terrible avec la neige depuis le 9 avec grand vent qu'on ne pouvait aller ni venir. Les oiseaux faisaient pitié. Toutes les alouettes moururent presque ; les merles, les mauvis, les étourneaux et autres petits oiseaux remplissaient les maisons, les grolles s'entremangeaient. Les grains ne souffrirent pas, à ce qu'on croit, de ce choc, mais tout étant mortifié par ce que je viens de dire, et le temps étant tantôt pluie, tantôt neige fondue. Il survint un troisième hiver le 22 février ensuivant qui dura 9 jours. C'était un froid sans pareil, un vent brûlant, les froments moururent, les seigles de même. Les vignes moururent quasi toutes, du moins les vieilles ; de vin, point, par conséquent. Elles repoussèrent par les pieds et jetèrent des lames, mais cela ne fit guère. Il mourut quantité de pommiers même dans le mois de mai, tout fleuris, de gros châtaigners, tous les pins, les noyers, les amandiers, beaucoup d'abricotiers, les houx, les épines noires, toutes les ronces. Il n'y eut par conséquent point de mûres ni prunelles. Cela causa un grand dommage à la moisson, car les oiseaux qui étaient demeurés ne trouvant point à se viander dans les buissons, se ruaient sur les grains. Les genêts eurent le même sort, les ajoncs, les bruyères, Il n'y eut par conséquent point de fleurs, les abeilles moururent de faim, cependant la cire ne fut point chère, depuis 16 à 18 sols la livre. Point de miel. Les pauvres se disposent à manger du pain de racines de popites qu'on dit être bonnes pour faire du pain, du moins à empêcher de mourir. Ces popites sont des herbes qui croissent dans les landes, la feuille quasi comme de la porée, une tige au milieu à peu près comme l'asperge, elle fleurit blanc. Cette herbe a une racine composée de noeuds ».*

D'après les registres paroissiaux de Sévérac, 1709

Le climatologue Emmanuel Le Roy Ladurie estime le nombre de morts causés par la crise de 1709-1710 à environ 600 000 personnes, soit 3% de la population française (à cette époque elle était d'environ 20 millions).

Puis vinrent les disettes de 1714, 1720, 1725, 1735, 1740 et 1741, 1751-1752, 1759 et des épidémies encore, *« fièvres, hydropisies et fièvres, chaudes »* disait le curé de Surzur, avec une grande disette en Rhuys, manque de nourriture, et maladies qui s'en suivent. Par ordre du roi, 200 quintaux de riz sont distribués en 1752.

En 1741 ; *le typhus arrivé à Brest avec l'escadre de l'amiral du Marquis d'Antin, touche quasiment toute la région.*

Cette terrible épidémie de 1741 fit en Bretagne 80.000 victimes et dura une année entière.

Sarzeau, par suite de dysenterie, compte 430 décès cette année là et 304 en 1742.

En 1757 ; *l'escadre commandée par l'amiral Dubois de la Motte, revenant d'Amérique, importa dans les hôpitaux et dans la ville de Brest le germe d'une terrible maladie, qui répandit bientôt ses ravages dans toute la Bretagne, à la suite des marins congédiés. Lorient, prévenu tardivement, ne sut pas fermer ses portes aux hommes provenant de cette malheureuse escadre ; et, du mois de janvier au mois de juillet 1758, cette ville et ses environs virent doubler le chiffre ordinaire des décès. Voici la marche de l'épidémie à Lorient : décembre 1757, 40 décès ; 56 en janvier 1758 ; 63 en février ; 69*

*en mars ; 70 en avril ; 63 en mai ; 54 en juin, et 41 en juillet. La ville avait affermé une maison à Kerfontaniou, où elle établit un hôpital pour les malades de l'épidémie. Nantes est épargné par le Grand typhus Brestois de 1757 qui fait 2.000 morts, ainsi que par les grandes épidémies bretonnes de dysenterie de 1741 et de 1779, qui font 50.000 morts. Par contre Vannes et sa région sont touchées fin 1757.*

Vendredi 31 mars 1758, à Vannes :

*« On s'est occupé aujourd'hui, à l'Assemblée de ville de mesures à prendre contre la peste du Portugal, qui pourrait nous arriver par les navires ».*

Vincent Pocard

Toujours en 1758 : très mauvaise année de blé à cause de l'abondance des pluies.

En septembre et octobre 1765, Vannes et sa région connaissent des émeutes contre l'exportation des grains par crainte de famines et le 9 juillet 1766 les sentences tombent contre les chefs des émeutiers.

*« Sentence de Monsieur le sénéchal Borie dans l'affaire de l'émeute des grains. Trois coutumaces ont été condamnés : Olivier Prado, cloutier, dit "Le Général Massue" à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive sur la place du Marché ; Bastien Auger, couvreur, trois ans de galères ; Lassy fils, à trois jours de carcan, le tout par effigies et tableaux. Parmi les présents, la femme Godfroy à être battue et fustigée trois jours aux canons avec la marque de fleur de lys à l'épaule ; le couvreur Sébastien Auger aux galères à perpétuité avec la marque G.A.L; le perruquier Pierre Pitel à cinq ans de galères, la plupart des autres au carcan et à la fustigation ».*

15 janvier 1766, à Vannes, il fait tellement froid que la Communauté de ville a ordonné d'allumer de grands feux sur les places publiques pour que les malheureux puissent s'y chauffer.

Entre Noël 1767 et le 10 janvier 1768, un froid extraordinaire s'abattit sur la région, *« en presque une vingtaine de vieillards de Sarzeau moururent ».*

En 1768, les pluies trop abondantes empêchant le battage en plein air, ce sera dans les églises et chapelles que cela se fera sur autorisation du diocèse.

En 1770, *La misère avait pris des proportions inquiétantes par suite de la cherté des blés. Le Parlement de Bretagne jugea la situation assez grande pour décider au nom de la Cour l'emprunt d'une somme de 90 000 livres, pour acheter au dehors des graines et qui seraient ensuite vendues et réparties dans les endroits les plus nécessiteux de la province. En plus, on autorisait les généraux des paroisses à prendre dans leurs coffres telles sommes qu'ils jugeraient nécessaires pour subvenir d'ici la prochaine récolte aux besoins les plus pressants des pauvres.*

En 1772, année marquée par la dureté de l'hiver, et pour le début de 1773, le subdélégué de l'intendance de Bretagne, Jouchet de Villalloys, écrivait au sujet de la presque île : *« le paysan qui a trop de grains le va vendre aux marchés à Vannes mais ce n'est pas le plus grand nombre, y ayant beaucoup plus de journaliers qui n'ont que leurs bras pour les faire vivre et faire subsister leurs familles, même parmi les laboureurs il y en a nombre qui après avoir ensemencé leurs terres ont très peu de reste pour leur subsistance et qui actuellement se trouvent sans grain ».* Et de préciser que plusieurs journaliers n'avaient pas eu de grain depuis deux ou trois jours.

Il concluait par ceci : *« Le tiers ou la moitié de tout le peuple pour ne pas dire plus est dans la misère ».*

En 1775 : Autre année de disette et de misère. Il fallut encore faire venir du blé de l'étranger.



En 1777-1778, une épidémie de dysenterie emporte 300 groisillons dans l'hiver, et une autre de même nature et de « petite vérole » emporte pour ces mêmes années, 274 habitants de Sarzeau, surtout des enfants.

En 1779 : *Une épidémie de dysenterie bacillaire provoque 45 000 décès en quelques semaines. La variole coutumière à nos marins d'Afrique, sévit à Nantes et dans toute la Bretagne ; elle est très meurtrière de 1774 à 1789 ... persiste au XIX<sup>ème</sup> siècle et se termine par l'épidémie hispano-nazairienne de 1887, apportée par le navire " La Fayette " où on recensera 238 cas et 33 morts.*  
Professeur Kerneis, Nantes.

En 1785, à St Gildas de Rhuys, selon le témoignage de l'abbé Le Duin, vicaire de St Gildas, c'est une année d'extrême sécheresse, avec une chaleur excessive entraînant une raréfaction des lins, foins, légumes et fruits. La pêche des harengs fut également touchée par manque de froid. Et durant un an, la population est touchée par une maladie vermiculaire qui fit dix-neuf victimes dont neuf enfants. A Kerpont, l'abbé Le Duin comptabilise onze hommes décédés et vingt-cinq femmes. Par contre aucun mort à Kersaux.

L'abbé Le Duin parle ainsi du terrible hiver 1788-1789.

*« Les eaux de la mer étaient gelées jusqu'au Rohu, jusqu'au Bauzec et le long des côtes et en quelques endroits jusqu'à trois quarts de lieues au large. Dans le Golfe, c'était pire, si bien, dit le vicaire, qu'on pouvait passer de Porhennec en Arzon jusqu'au village du Pouit près du Logeo. Toute la faune marine, coquillages, congres, huitres, et autres poissons venaient s'échouer à la côte, pareil pour oiseaux. Faute de fourrage, beaucoup de bêtes sont mortes aussi ».*

*Le plus important fut la grande mortalité qui toucha les animaux, moutons, agneaux, brebis et autres bétail par manque de fourrage et par la mauvaise qualité des eaux. Le manque d'enfouissement des cadavres d'animaux entraîna une infection de l'air et de l'eau qui enleva plusieurs grandes personnes et des enfants en moins de deux jours de maladie, ainsi que beaucoup de vieillards ».*

Cette fin du 18<sup>ème</sup> siècle est marquée par une accumulation de temps caniculaires, glaciaux et secs, 1773, 1778, 1785 (très chaud), 1787... En novembre 1788 le froid est de retour pour plusieurs mois, la mer est gelée sur plusieurs mètres, le bétail meurt en grand nombre.

Le manque de grains entraîna la hausse des prix. En 1785 le froid tue les plantes et l'été 1785, qui fut l'un des plus chauds du siècle, vit la dévastation des maigres récoltes et fourrage, ce qui fit que le prix du grain atteignit des niveaux jamais vus et que faute de nourriture, nombre d'animaux furent abattus.

Les épidémies suivent ces variations climatiques. C'est par dizaines que l'on compte les morts en presque-île. En 1789 plusieurs villes du département imposèrent un prix au pain en révisant la taxation et la réduction de la marge bénéficiaire du boulanger. Ainsi à Hennebont, le comité permanent de la ville ramène le bénéfice du boulanger de 7 livres 3 sols et 8 deniers à 2 livres par perrée (volume d'une capacité de 171 litres à Vannes et 156 à Auray) .

L'année 1790 voit de mauvaises récoltes, la misère est à son comble, 50 familles de Rhuys sont sans pain, et pour achever le panorama, ce sont des tempêtes à répétition qui empêchent pendant deux mois les pêcheurs d'aller en mer.

Tout ceci entraîna aussi une redistribution de la propriété foncière au profit de la bourgeoisie locale tandis que la pauvreté qui régnait dans les campagnes s'accroissait encore du côté des vendeurs constitués de petits paysans qui, pour une grande part allèrent vers Vannes, formant une population de déshérités, qui se retrouvait dans le quartier de St Patern.

La médecine de l'époque, même si elle avait quelque peu évolué depuis Molière, n'en restait pas moins assez impuissante face aux épidémies et autres « grandes mortalités de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle.

Les historiens ont montré que la population de Vannes avait diminué après 1770, en raison des épidémies propagées par les incessants mouvements de soldats et de marins transitant dans les ports à l'occasion des guerres avec l'Angleterre.

A Sarzeau existait un hôpital (hospice) créé le 31 mars 1667 dans la « maison Quintin », rue Poulmanach, que Marie-Pierre de Francheville par les actes de 1720, 1723 et 1724 remplaça par de nouveaux bâtiments, la « maison du Temple », situé rue Blandin, et toujours d'usage au 19<sup>ème</sup> siècle. Cet hôpital devait servir « *aux pauvres malades et vieilles personnes de Sarzeau* ». Pour le faire vivre, il dota l'établissement de la métairie du Blaye et du clos Tort à Penvins.

### **Tabac, Vin, Cidre, Pillage, Fraude... violences et rebellions.**

#### **Une société en marge de la loi.**

Un bon indicateur de l'état social de la population de Rhuys se retrouve dans l'analyse des actes de la Sénéchaussée de Rhuys au 18<sup>ème</sup> siècle qui forment un excellent révélateur de cette difficulté de vivre et de la violence qui y était associée.

On ne compte plus les vols de grain, froment, avoine, linges et hardes, argent, sel et vin, tant ils sont nombreux ainsi que des rebellions et actes de violence envers les représentants de la loi.

Le plus marquant dans ces actes est l'assez grand nombre d'homicides avoués ou de décès non expliqués. Soixante-sept sont relevés pour le siècle, dont plusieurs infanticides (une dizaine), viols et personnes trouvées mortes sur la côte. Les infanticides sont pratiqués par des jeunes femmes seules ; quelquefois c'est le fait d'un couple non marié qui veut ainsi faire disparaître le fruit de leur relation, tel celui fait en 1668 par Jean Le Togu et Florence Lablay.

Une dernière particularité montrant la dureté de la vie est le nombre de la mise en tutelle de plus de 80 enfants mineurs en quelques décennies. Les meurtres sont multiples, entre frères, entre époux, ils se pratiquent en famille (père, fils et fille réunis). On peut citer l'exemple, en 1704, de Guillaume Le Besque qui avec son fils et sa fille tue sa femme, ou Jean Piron qui en 1733, tue son épouse avec l'aide de son valet. En 1692 Jean Fardel tue son frère et, en 1729, autre exemple, ce ne sont pas moins de cinq personnes qui sont accusées du meurtre de l'épouse de l'un d'entre eux, Julien Patary, ou encore en 1729, lorsque des arzonais sont accusés du meurtre d'un inconnu à Tumiac.

Tous ces éléments représentaient une importante activité pour la sénéchaussée siégeant à Sarzeau, dont l'espace territorial couvrait les paroisses de Sarzeau, St Gildas, et l'île d'Arz. A côté de cette juridiction, il en existait deux autres, l'une, seigneuriale, et la seconde ecclésiastique, tenue par les abbés de St Gildas et le prieuré de St Georges à l'île d'Arz qui avaient droit de basse, moyenne et haute justice.

La « *seigneuriale* » avait droit de haute, moyenne et basse justice, mais en 1772 le roi retire aux seigneurs le droit de haute justice qu'ils ne pratiquaient plus guère, trop onéreuse car à leur charge. La justice ecclésiastique jugeait les atteintes pour le non-respect de la pratique religieuse, le catholicisme étant religion d'état. Il y a des procès envers des prêtres accusés de sorcellerie, d'autres contre les paroissiens comme celui qui en 1750 frappa Guillaume Corlé, condamné à être pendu pour avoir à Pâques, mis une hostie dans sa poche au cours de la messe. Il sera gracié par le Parlement de Bretagne 3 ans après.

La justice civile n'était pas moins brutale, les juges de Vannes ont souvent la main lourde comme les deux exemples suivants le montrent. En 1767, Yves Pierre âgé de 19 ans, jugé pour vol par le tribunal de Vannes, est pendu, bien que la personne volée n'ait pas porté plainte. En 1780, Marc Nicolas surpris en galante compagnie dans la chambre du maître au château de Cohano à Surzur, est condamné par les juges de Vannes aux « galères à vie » sous prétexte de vol, il sera gracié par

le Parlement de Bretagne. Les peines principales restent l'amende financière et la prison, plus rares en presque ille seront les condamnations à mort. L'abbé Cariou a relevé pour Arzon que sur dix sentences de mort prononcées, seule une sera appliquée sur un garçon de 14 ans ... Michel Le Moyec en 1722.

Et que dire de ce qui s'est passé à Vannes le 17 septembre 1767 !!

*« Un crime abominable a été commis cette nuit sur la place du marché. Un ancien soldat voleur et fraudeur, avait été pendu hier soir à dix heures sur la place du Marché, mais on n'avait pas laissé de garde auprès du gibet. Ce matin, on l'a trouvé dépendu au pied de la potence, et nu comme un ver. Des malfaiteurs avaient coupé la corde, l'avaient dépouillé de tous ses vêtements qu'ils avaient emportés et s'étaient enfuis en le laissant là. On a trouvé le paquet de vêtements lié d'une corde auprès de la maison Taffès, au haut de la rue Saint Guenaël, et on accuse de ce méfait un nommé Le Goff, chantre du bas chœur de la cathédrale, mais qui était ivre au moment de l'exécution et qui a disparu ».*

Vincent Pocard

### **Quelques violences locales.**

Si la presque ille ne fut pas concernée par la révolte des « Bonnets rouges » de 1675, située plus au nord essentiellement vers le pays bigouden, comme par les nombreuses émeutes collectives, souvent violentes, qui se passèrent tout au cours des siècles précédents 1789, (en 1775, année de la guerre des Farines, pour le royaume on en compte pas moins de 226, et entre janvier et avril 1789 ce seront 310 de répertoriées), elle n'échappa pas à ce genre de troubles quasi permanents.

En 1775 quelque 300 paysans et contrebandiers connus sous le nom de « bande angevine » s'emparèrent de St Gildas de Rhuys, bloquèrent les agents du roi, tandis qu'à proximité sur la côte se faisait un débarquement de tabac en provenance de Jersey. Peu avant en 1761 la population d'Ambon s'était soulevée contre les mêmes agents royaux qui voulaient arrêter une personne pour trafic de tabac.

On dit aussi que les officiers royaux de Sarzeau étaient parfois compromis dans ces affaires, et que déjà, depuis le 17<sup>ème</sup> siècle, ceux qui s'occupaient du domaine royal de Suscinio, enfreignaient parfois la loi. En 1726, et en 1753 par exemple, des « descentes » sont faites au château, les agents du roi (les « incorruptibles » de l'époque) pensant y trouver sel et tabac de fraude.

La société de l'époque est rude. En 1731, l'intendant Des gallois de la Tour écrivait au sujet de la population de Rhuys :

*«... tandis que ceux de Rhuys étaient d'un génie grossier, brutaux et peu laborieux ».*

La population du Tour du parc, parmi la plus pauvre de celle de la presque ille était décrite comme : *« anarchique, repaire de voleurs et en guerre constante ».*

### **Et des meurtres...**

*« Et qui se souvient des deux noyés du Grand Mont, en date de mai 1784, retrouvés à la côte, assassinés à bord d'un bateau « La Marie-Magdelaine » et jétés à la mer. Il s'agit de Jérôme-François la Rupe de Questembert, 22 ans et de Joseph Gouguec de Baden, 23 ans, cousin du meurtrier, Claude Le Marec, 35 ans, maître de chasse-marée, qui sera déclaré irresponsable, pour folie reconnue. Il est à noter que le meurtrier ne parle pas le français.*

*Ou cet autre meurtre en mai 1785, qui vit Jean Le Mitouard de Kerbistou décéder après avoir été attaqué et frappé. Ses deux meurtriers, Louis Gourdel et Jean Taverson furent emprisonnés et sauvèrent leurs têtes car déclarés avoir agi en état d'ivresse. Ni l'un ni l'autre ne parlaient français ».*

### **Vin ou cidre, ou , vin et cidre...**

La population de Rhuys est connue au 18<sup>ème</sup> siècle comme étant très portée vers la boisson et la fraude au vin. Divers affaires de contrebande agitent le pays ainsi que les actions de la maréchaussée

royale tout au long du siècle. La fraude est d'autant plus forte que l'impôt taxant le vin aux entrées des villes, le « billot » est d'un bon rapport. L'impôt des billots était en Bretagne une imposition sur les boissons, pour le duc puis pour le roi. Cet impôt était au 18<sup>ème</sup> siècle de 22 sols 10 deniers par barrique de vin étranger, et de 11 sols 5 deniers par barrique de vin breton, de bière, cidre ou poiré ; le billot était de la valeur de 6 pots par barrique (qui en contenait 120).

Il faut dire aussi que les vins locaux et nantais sont moins chers que ceux venant de Bordeaux par bateau et débarqués au port de Vannes. Dans le vannetais, si le vin nantais est privilégié à tout autre, il a un sérieux concurrent avec le cidre, encore moins cher. En 1770 un tonneau de vin rouge de Bordeaux vaut 70 livres, tandis qu'un pareil volume de cidre de La Roche-Bernard se vend 24 livres. Les vins de Rhuys sont aussi de « très petite qualité » selon l'expression même de l'intendant de Bretagne, Béchameil de Nointel, en 1697.

En 1754, la presqu'île de Rhuys est l'une des régions du vannetais qui consomme le plus de vin nantais... Sont cités comme grands consommateurs, en premier lieu les « débitants » (cabarets), puis les laboureurs, ensuite le clergé et les gens de mer.

Les marins de Rhuys sont aussi parmi les plus importants importateurs du breuvage. En 1754, Mathurin Stephany d'Arzon effectua onze allers et retours entre Nantes et Rhuys pour un volume de 101 tonneaux de vin apporté en presqu'île.

Les conséquences, outre celles relevant de la santé, étaient nombreuses : rixes, meurtres, viols, mendicité.

En Rhuys ; au cabaret, à la maison, pendant la messe... à tout moment, on boit du cidre, du vin local, dit « breton », assez repoussant. Chaque paysan possède quelques pieds de vigne et la vue des agents du fisc les faisant voir « rouge », on ne compte plus les accrochages ; bagarres mettant aux prises paysans, contrebandiers contre les agents de l'Etat, nommés « commis du devoir » qui allaient toujours par deux, vérifiant jour et nuit les barriques du cafetier et donnant de lourdes amendes.

*« En août 1760, l'abbé de Kerampoul (manoir situé à Penvins) avait l'habitude de dire qu'aux pèlerinages nos Bretons dépensaient plus de vin que de cire, et que serait un grand missionnaire en Bretagne celui qui briserait la pinte et réduirait la chopine. Il a consigné ces deux réflexions dans son dictionnaire et c'est en prêchant sur la seconde qu'il est mort à Locminé où il présidait la mission bretonne de 1749. Il est certain que le vice de l'ivrognerie est beaucoup trop répandu dans nos villes et nos campagnes et que la misère serait moins grande si l'on buvait moins. L'hôtel (l'hospice) Sesbouez de Vannes n'est guère peuplé que d'ivrognes ».*

Lors des fiançailles, après la visite du curé, « on s'établit encore à l'auberge, où chaque famille se vante, et ces éloges augmentent à proportion du vin ou du cidre que l'on boit ». Bouët précise que : « le père du jeune homme fait venir une première bouteille. Dès qu'elle a rendu le dernier soupir dans le verre de l'un des convives, le père de la jeune fille en fait venir une seconde. Tous les deux alternent ainsi jusqu'à ce que l'amour et l'intérêt aient été mis d'accord. Ce n'est pas ordinairement chose prompte et facile, que de verres de vin il faut boire avant de lever la séance ! ».

On peut sans peine imaginer ce que devait donner en consommation de vin et de cidre certaines noces. Ainsi à Sarzeau, le 9 février 1779, ce ne sont pas moins de douze mariages qui sont célébrés ce même jour.

Et lors des baptêmes, « après la cérémonie, on se rend à l'auberge. On couche le pauvre enfant dans un lit. Qu'il ait faim ou soif, qu'il ait froid, on ne s'inquiète guère, pourvu que l'on boive du cidre ou du vin ».

Les enterrements donnent lieu à : « les repas sont quelquefois scandaleux, et ne ressentent guère la douleur. On récite un De Profundis à la fin du repas, et chacun se retire en trébuchant ».

Sans oublier les grandes foires saisonnières, les Pardons, les assemblées locales ou régionales qui deviennent prétextes à des rencontres et à des rendez-vous de la jeunesse. Et comme ces



rassemblements peuvent durer plusieurs jours et que les hébergements sont parfois insuffisants, *« on dit des contes à rire, et comme il n'y a pas de lits pour tout le monde, les uns passent une partie de la nuit à boire, les autres dansent »*, raconte le doyen du Porhoët.

Dès le 17<sup>ème</sup> siècle, les marins et pêcheurs bretons ont une mauvaise réputation. Ils sont décrits comme *« plus disposés à vider la bouteille, à humer l'eau de vie et fumer le péton, qu'à manier l'astrolabe, le quadrans et la balestrille »*. Ils s'enivrent surtout le dimanche et les jours de fêtes. Le recteur Augustin Cariou dans ses études concernant Arzon a relevé nombres de décès, tous liés à l'alcool, en mer, chez des cabaretiers ou sur les quais des ports.

Il faut dire également que la production de ce mauvais vin est importante, en 1822 les cinq hectares du vignoble de La Cour-Penvins produisaient à eux seuls, 99 barriques de vin. En 1858, ce ne sont pas moins de 399 hectares de vignes qui sont travaillés en presque-île, de quoi abreuver largement tous les gosiers de Rhuys...et de provoquer des décès comme celui de Mathurin Dorso, qui en décembre 1888 est retrouvé mort *« d'avoir trop bu »* dans un fossé vers Surzur.

En 1636, dans *« Itinéraires en Bretagne »*, Dubuisson-Aubernay présente les bretons comme des gens *« qui ne peuvent se passer de boire »*. Deux siècles plus tard, dans *« La vie des bretons d'Armorique »*, Alexandre Bouët, cité précédemment, porte un jugement plus subtil sur l'ivrognerie : *« Ces honteuses habitudes s'expliquent d'une manière assez naturelle. Il est incontestable que les privations appellent les excès. Or, même au sein du superflu, personne plus que le paysan breton ne se prive du nécessaire. Dans plusieurs cantons, les cultivateurs ont leurs celliers remplis de barriques de cidre. Eh bien, excepté lorsqu'il sort du pressoir, ils n'en font jamais leur boisson habituelle, même pendant les chaleurs de l'été et leurs travaux les plus rudes. Ils le vendent en totalité, et il faut, pour qu'ils le touchent, quelque circonstance extraordinaire. Hors de là, ils ne boivent que de l'eau chez eux. Aussi, lorsque leurs affaires les appellent à la ville ou les rapprochent d'un cabaret, se dédommagent-ils amplement de leur sobriété ordinaire, dont ils ont ainsi fait un vice ou du moins la source d'un vice. Alors, ils ne regagnent guère leurs foyers que dans une ivresse complète. Il est vrai de dire que souvent c'est moins la quantité de liqueur que le défaut de son usage habituel qui les fait déraisonner et rire ou pleurer, suivant leur humeur particulière. On ne s'aguerrit contre les boissons fermentées que par l'habitude d'en boire, et les buveurs d'eau comme les armoricains seraient des champions peu capables de tenir tête à un anglais, un allemand ou un suisse »*.

En 1794, dans *« Voyage dans le Finistère »*, Jacques Cambry précise que *« les jours de fête, dans les noces, les vins de toute espèce, l'eau de vie, quelque chère qu'elle soit, sont prodigués. On s'égaie, on s'enivre surtout, au son du biniou, des tambourins et des bombardes. On chante des chansons fort gaies, sur des airs pleins de vivacité, d'une mesure pressée »*.

Face à cette situation, à ces abus de boisson, des ordonnances royales comme celle d'août 1536 avaient été édictées. La première infraction sera punie d'emprisonnement au pain et à l'eau. A la seconde, le coupable sera battu de verges en prison. A la troisième, ce sera battu de verges en public, ensuite l'ivrogne aura l'oreille coupée et sera banni. Rien de tout cela ne sera appliqué. Le parlement de Bretagne reprend l'affaire en intervenant contre les *« ivrognes »*, les taverniers seront menacés d'amendes sévères s'ils vendent et tolèrent la danse le jour du seigneur, simples menaces !!.

Le parlement, arrêt du 11 juillet 1670, dut même intervenir pour qu'on empêcha les nouveau-nés, après leur baptême, d'aller dans les cabarets *« de quoy il arrivait souvent de grands accidents »*. Et en 1731, le Conseil du Roi interdit de faire aucune plantation nouvelle de la vigne....sans grand effet !

### **Ecumeurs du littoral...**

Le pillage des épaves est une action collective des populations du littoral. Celle de Rhuys pratique cette activité. Au 18<sup>ème</sup> siècle, douze cas de pillage ont été relevés dans le département, dont en 1763, une réalisée par les habitants de Penvins. L'Amirauté n'ayant pas obtenu de dénonciations, c'est le « Général<sup>1</sup> de la Frairie », qui est mis collégalement à l'amende.

En 1729, un autre pillage se produit à Sarzeau ; du vin, des cordages, des coffres à vaisselle sont pillés. Selon l'enquête, ce sont 2 laboureurs, 1 domestique, et trois personnes indéterminées qui sont responsables. En 1783, à Locmariaquer, ce seront 6 laboureurs, 4 matelots, 1 domestique et 1 tisserand qui sont concernés et condamnés.

Ces pillages ne représentaient cependant que des revenus très faibles et marginaux par rapport aux autres, et ne solutionnent pas la pauvreté.

La survie de nombre de familles passait par ces activités illégales, tandis que plusieurs de ses membres partaient à la pêche, d'autres se frottaient aux agents du roi au cours d'actions assez vives. N'était-il pas nécessaire, vu les difficultés de survivre en cette époque, que dans toutes les familles il y eût plusieurs métiers ?

### **Voleurs, bandits, chenapans...**

Les voleurs abondaient aussi, naturellement. Toute la France, toutes les villes et campagnes de France étaient pleines de voleurs, isolés ou pratiquant par bandes, fraudeurs, rôdeurs, faux-monnayeurs et vide-goussets, détrousseurs de passants, fouilleurs de maisons solitaires et de troncs d'églises, malandrins de toute sorte. Leurs noms emplissent les archives; les détails de leurs exploits s'étalent dans les procédures des Présidiaux, des Parlements, des Sénéchaussées, de toutes les justices d'autrefois, royales et seigneuriales. Leur audace terrorisait les populations. Leur ruse dupait la Maréchaussée, d'ailleurs aisément trompée, bernée, devancée, lancée sur de fausses pistes.

Aux dix-septième et dix-huitième siècles, les compagnies de voleurs abondent en Bretagne, surtout aux heures mauvaises, durant les disettes, les famines, quand l'ouvrage vient à manquer partout, quand des domestiques et journaliers par centaines sont ainsi tout à coup jetés sur les routes. A chaque famine, à chaque disette, des bandes s'organisaient par groupes de 40 à 50 hommes parfois, pillaient et ravageaient tout, et se dispersaient ensuite. Cette observation n'est pas toujours juste pour la Bretagne. On y voit, surtout au dix-huitième siècle, des bandes longtemps unies, exerçant parfois pendant 6 ou 8 ans, même davantage. De 1748 à 1750, une bande assez considérable sévit autour de Guer et de Ploërmel ; dans le même temps, autre bande de 40 malandrins exerce aux environs de Lorient; de 1751 à 1753, dans la paroisse de Pluméliau, une poignée de voleurs et de déserteurs armés, de jour et de nuit, mettent tous les villages à contribution « *prenant les bons meubles où ils ne trouvent pas d'argent, menaçant de mettre le feu si on les refuse* ».

### **Pauvreté et mendicité en pays de Vannes dans la 2<sup>ème</sup> moitié du 18<sup>ème</sup> siècle.**

Le 18<sup>ème</sup> siècle est pour la Bretagne, en général, une époque de pauvreté, de misère, particulièrement pour les « journaliers » et « domestiques » qui forment la classe sociale la plus en difficulté, population importante en presqu'île. Il n'y a pas d'hôpital général en presqu'île, le plus proche est situé à Vannes. Par contre depuis 1340, Jean III, voulant aider les pauvres de la presqu'île, fonda un hôpital géré par quatre frères de l'ordre de la Trinité, auquel il affecta 200 livres de « *annuelle et perpétuelle rente à lever et estre assise en ladite île de Reuis* ». Auparavant, Jean II, avait sur une somme de 6 000 livres destinées aux « *povres mesnagiers de sa terre de Bretagne* », réservé 500 livres à la presqu'île de Rhuys.

Au cours des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, les mendiants pullulent dans les villes et dans les campagnes, principalement pendant les terribles années de famine.

---

<sup>1</sup> Le « Général » est l'organisme constitué de plusieurs paroissiens, souvent les plus aisés, qui dirigent la « Frairie » ou la paroisse.

*« On ne sait comment gérer ces malheureux, comment s'en défaire, où les mettre. Dans les circonstances solennelles surtout, lorsque, par exemple, la tenue des États rassemble dans quelque grande cité la noblesse, les prélats, les magistrats, la fleur de l'aristocratie, tout ce que la province compte de plus haut, de plus brillant, on rougit de honte, et l'on est excédé à la vue de tous ces miséreux obstinés, irritants, vaguant parmi la foule élégante, tendant la main et gémissant, donnant comme à plaisir le répugnant spectacle de leur pauvreté et de leurs plaies affreuses, de leur détresse, et l'on voudrait bien les chasser, les dissimuler; pour cette besogne même on est tout prêt à sacrifier de l'argent. A Nantes, en 1764, on a voté des fonds extraordinaires, douze cents livres « pour enfermer les mendiants pendant la durée des Etats », qui cette année se tenaient dans cette ville. À Rennes, en 1754, on a voté six mille livres pour « la pauvre noblesse » et douze cents livres pour les pauvres mendiants. Et ils sont inquiétants un peu, aussi, tous ces vagabonds. Ils promènent par les chemins leurs faces amaigries, leurs regards luisants et leurs scrofules ; ils marmottent leurs oremus au seuil des fermes, dorment dans les fossés et sur les landes, meurent le long des routes, de maladies inconnues et peut-être contagieuses, inconnus eux-mêmes ; des gens dont on ignore le nom, la provenance, l'âge exact. Il y en a des jeunes beaucoup, des tout jeunes, presque des enfants. Souvent, sur leurs cahiers paroissiaux, les bons curés et recteurs de campagne constatent par deux lignes seulement d'écriture ces décès d'ambulants : « Ce jour fut inhumé dans le cimetière de la paroisse un pauvre mendiant étranger âgé de neuf ans ou environ. » C'est tout. D'où venait-il, celui-là? Sans doute quelque orphelin, quelque abandonné, fruit du péché honteux ? Il s'en allait mendiant. Il n'a pas grand-chose à laisser, ce « particulier-là », au seigneur justicier, héritier, selon la Coutume de Bretagne, des bâtards morts sans enfants... Et il y a des femmes aussi, des vieux. Ils déambulent par tous les chemins, de tous côtés. Il s'en présente jusqu'à 500 d'un coup, dit un témoin, à la porte du charitable abbé de la Prévalaye de Rennes « recteur de Grandchamp et syndic du clergé de Vannes ». Il en passe des troupeaux par les villages autour de Ploërmel et ils sont effrayants à voir, déclare le curé de Campénéac sur son registre ».*

Dans l'Ancien Régime la mendicité est un délit, et depuis 1656 les « hôpitaux généraux », à la fois asiles, hôtels Dieu, prisons, ateliers de charité, abritent les vieillards, les orphelins sans ressources et d'une manière générale tous ceux qui vivent de la charité privée, et s'exposent ainsi à devenir la proie « d'habitudes continuelles de toutes sortes de vices ». Dans ces dépôts les pensionnaires n'ont pas le droit de sortir, et les mendiants font donc tout ce qu'ils peuvent pour y échapper. On ne peut cependant les considérer comme des prisons au sens moderne du nom, car ils n'ont aucune vocation à corriger les pensionnaires, ceux-ci n'y purgeant pas une peine.

### **La justice.**

En 1740, la Sénéchaussée de Rhuys était constituée du sénéchal, nommé aussi « conseiller du roi », qui avait cette fonction soit par hérédité ou par achat et d'un ou deux autres juges. Il lui était adjoint un procureur royal et ses adjoints et un greffier. Sept sergents<sup>2</sup> et huissiers ainsi que plusieurs commis du greffe complétaient le monde judiciaire de Rhuys, sans oublier le geôlier de la prison de Sarzeau et 3 ou 4 avocats. Toutes ces charges étaient pratiquement héréditaires. La prison se situait au siège de la sénéchaussée.

Cette sénéchaussée cessa de fonctionner en 1790. En 1550 et en 1785 des tentatives de regrouper cette sénéchaussée de Rhuys avec celle de Vannes furent tentées, mais échouèrent face à la « rébellion » des agents de justice de Rhuys qui voulaient rester indépendants et garder leurs prérogatives.

Il existait bien d'autres rebellions de la part des habitants qui refusaient la justice du sénéchal. Ainsi en 1748, au Hézo, Vincent Lemercier et ses filles ainsi que Marc Mahé, prêtre, s'opposèrent assez vivement à Joseph Painson, huissier, venu exécuter une sentence du sénéchal.

---

<sup>2</sup> Les sergents (maréchaux) étaient la force armée chargée de réprimer le vagabondage et la fraude, de rechercher les déserteurs. Ils parcouraient les campagnes dirigés par un brigadier ou exempt et procédaient aux interpellations.

### **L'enfermement des Pauvres au dépôt de Vannes.**

En 1724 un édit royal oblige à enfermer les mendiants et vagabonds. Débutèrent en 1768 de nombreuses arrestations de mendiants, car le lieutenant de maréchaussée touchait une prime de 3 livres par capture. Elles furent d'autant plus nombreuses, que les années 1768, 1769 et 1770 ont été désastreuses pour l'agriculture. En 1770 les Etats de Bretagne alertent le roi ; « *l'indigence est universelle* ».

« *En 1768 ce ne furent que pluies continuelles de juin à fin septembre. Fourrage, grains, lins, chanvres manquent ; le sarrasin n'a pas pu être récolté. Le prix du pain va mettre un nombre infini de pauvres dans l'impuissance absolue de subsister* », déclare la commission des Etats de Bretagne. Les arrestations redoublèrent pendant ces années bien que dans les villages, les indigents étaient aidés par la population qui n'appréciait pas les arrestations, d'autant plus que nombre d'enfants l'étaient. Certains « arrêtés » allaient aux Galères, les autres au dépôt selon la décision du lieutenant de maréchaussée et du tribunal.

*A Vannes, ce vendredi 31 mars 1758*

*On s'est occupé aujourd'hui, à l'Assemblée de ville de mesures à prendre contre la peste du Portugal, qui pourrait nous arriver par les navires, et des réparations à faire à la tour du Connétable pour y loger les mendiants et les fous qui abondent de plus en plus. Vincent Pocard*

De 1768 à 1772, au dépôt de Vannes furent enfermés 524 détenus, dont sept enfants de moins de 5 ans, 54 de 6 à 15 ans et 31 personnes de plus de 70 ans. Tous devaient travailler de 6 heures en été (7 h en hiver) à 8 heures du soir.

On observe une très grosse mortalité dans ces dépôts, jusqu'à 28% de l'ensemble des détenus à Vannes. D'où, un grand nombre d'évasions : on descelle les barreaux, on perce les murs (de torchis), on saute le mur du jardin...et on est repris.

« *Le 26 février 1769, quatre des pensionnaires de l'hôtel Sesbouez ont déserté ce matin en passant par une fenêtre dont ils avaient démolie la maçonnerie. On a mis la maréchaussée à leurs trousses pour les rattraper. Il y a eu huit morts au dépôt depuis le commencement du mois : c'est un nombre considérable car on ne compte guère jamais beaucoup plus d'une douzaine de mendiants rassemblés ensemble* ».

On trouve aussi dans ce dépôt de Vannes des « aliénés », des femmes de « mauvaise vie » dont la place n'aurait pas dû être là et des bandes d'enfants de 10 à 17 ans, sans parents, qui mendiaient et chapardaient.

Fait significatif de l'époque, un industriel de Barcelonnette demande à l'intendant, deux cents enfants de 10 à 15 ans pour venir travailler dans sa manufacture de soie grège pour une durée de 6 ans. D'autres enfants sont placés chez des paysans qui reçoivent vingt écus par an pour les plus jeunes, somme réduite à un louis lorsqu'ils commencent à travailler, si bien que les paysans les ramènent au dépôt. Ce système perdurera longtemps en presque partout ailleurs, sous une forme différente, lorsqu'on verra arriver au 19<sup>ème</sup> et jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, chez de nombreux paysans des enfants de l'« Assistance Publique ». Dans l'un de ses écrits, Marie Le Franc raconte la vie de ces « gosses » abandonnés pour le meilleur ou pour le pire.

Nombre de ces mendiants et vagabonds sont d'anciens ouvriers agricoles, petits artisans de Pontivy<sup>3</sup>, Quintin, Locminé, et marins de Lorient lorsque la Compagnie des Indes, faisant faillite, licencia près de 3500 personnes, et de bien d'autres paroisses de l'« intérieur » de la « Généralité » de Bretagne

---

<sup>3</sup> Le 6 juin 1766, le subdélégué de Pontivy écrivait : « *Le prix du grain qui est excessif rend la misère générale ; l'habitant et le paysan gémissent ; le laboureur aisé s'enrichit seul ; le défrichement des terres se trouve suspendu, parce que le particulier et le fermier sont assez économes pour ne point prendre de journaliers dans un temps où le pain est aussi cher ; il en coûterait trop pour les nourrir, comme c'est l'usage dans les campagnes*».



A côté on trouve les vrais mendiants de profession, nommés les « balerien-vro », (coureurs de pays), assez inoffensifs, qui parcouraient le pays dont les colporteurs nommés « mercelots » ou « vendeurs de caiffa » plus tard, du fait qu'ils transportaient de la mercerie.

Restent les vagabonds dangereux, rassemblés en bande, terreur des paysans. Souvent issus pour l'évêché de Vannes des environs de Lorient, ce sont d'anciens détenus évadés, ou d'anciens galériens ou soldats libérés.

La société d'Ancien Régime était dure avec les indigents qu'elle fabriquait par ses inégalités.

Celle du 19<sup>ème</sup> siècle lui ressemblera en fabriquant des milliers de mendiants, indigents et autres « routiers » qui iront peupler les faubourgs de Nantes, Vannes, allant d'aller remplir ceux de Paris.

### **Population d'Arzon au 18<sup>ème</sup> siècle... étude démographique.**

Dans son numéro de juillet 1973, la Société Polymathique du Morbihan a fait paraître une remarquable étude, réalisée par le recteur d'Arzon Augustin Cariou, traitant de la situation démographique de cette même paroisse entre les années 1770 et 1779, en prenant comme sources d'études, les registres de catholicité (baptêmes, mariages et sépultures) rédigés par le recteur de l'époque, Jean Le Franc, qui officia à Arzon jusqu'à sa mort le 20 octobre 1780.

De 1770 à 1779, sont enregistrés par le recteur Le Franc, le baptême de 566 enfants, soit une moyenne de 56 par an, avec une quasi égalité filles (282) et garçons (281), 3 enfants étant décédés peu après leur naissance. Les baptêmes se pratiquaient le jour même ou le lendemain. Sur ce chiffre de 566 seuls 4 étaient nés de père inconnu.

Au 18<sup>ème</sup> siècle, en presque île de Rhuys, moins de 2% des baptisés naissaient hors mariage et moins de 5% des naissances sont des conceptions prénuptiales. Au 16<sup>ème</sup> siècle, déjà, dans chaque paroisse rurale, on comptait déjà en moyenne, un ou deux enfants naturels. En ville c'est un peu plus important, par exemple dans la paroisse Notre Dame du Mené de Vannes, au 18<sup>ème</sup> siècle, il y a une quantité assez importante de ces enfants naturels, chiffre qui atteint en 1785 le cinquième et jusqu'au tiers des naissances. Pour échapper à la honte de la relégation, principe établi par les autorités ecclésiastiques, nombre de femmes-mères abandonnaient ces enfants au sort de la paroisse, ou pire pratiquaient l'infanticide.

Le métier du père est inscrit sur les documents, à Arzon, sans surprise on note que 376 enfants sont fils ou filles de matelots, 76 de maîtres de chaloupe, un de chasse-marée et un de gabarre. 55 ont pour père un laboureur dont 7 à Kerners, le plus grand chiffre pour les « hameaux » de cette paroisse. Pour les 52 autres enfants, on trouve comme père, 2 cordonniers, 4 employés de douane et impôts, 2 forgerons, 3 fourniers (boulangers), 1 maçon, 1 journalier, 2 marchands, 2 menuisiers, 1 meunier (à Pen Castel) et 1 garçon meunier, 2 passeurs, 3 tailleurs d'habits, 4 tisserands.

Kerners apparaît comme le bourg principal puisqu'on y relève 131 naissances, 52 seulement à Port Navalo, 4 à Pen Castel.

Grâce aux ordonnances royales de 1667 et 1736 qui obligeaient les parrains et marraines à signer, on a une donnée assez précise de la population d'Arzon qui à l'époque savait lire et écrire. Selon la méthode de calcul du recteur Cariou, seuls 36,9% des hommes et 13,4 % des femmes savaient le faire.

De 1770 à 1779, 128 mariages sont enregistrés, essentiellement en janvier et février, période de morte saison pour la navigation et l'agriculture, soit une moyenne de 13 par an. Cinq sur six sont célébrés le mardi, trois jours de fête y étaient associés, ce qui évitait de prendre le vendredi, jour d'abstinence. L'âge des époux était au minimum de 25 ans.

Le conjoint ou la conjointe sont essentiellement de la même paroisse, on se marie entre gens d'Arzon.



Les difficultés de communication, amenant à peu se déplacer, expliquent en grande partie ce phénomène.

On observera quelques cas particuliers pour l'époque, tel le mariage entre Jean Mathieu, âgé de 25 ans, avec Anne Picard, de 60 ans...ou celui entre Carle Gustave Oller âgé de 45 ans avec Marie Elisabeth Megander, ayant juste 18 ans.

Et combien d'enfants par couple ? En 1770 - 1772, 50 mariages furent célébrés, et parmi ceux-ci, huit couples n'eurent aucun enfant. Pour les 42 qui en obtinrent, sept ont eu un enfant, deux en eurent sept, trois en eurent huit et deux en eurent neuf. La moyenne s'établissant à 4 enfants par foyer.

La forte mortalité infantile faisait que souvent, il ne restait que deux enfants vivants à la maison, soit environ la moitié de ceux étant nés.

Avec quelques particularités, comme pour la famille de Jean Le Tallec, matelot de chasse-marée qui se remaria suite à un veuvage. Ce furent 9 enfants, entre le premier né le 25 juillet 1772 et le dernier en avril 1788 qu'il eut.

De 1770 à 1779, 520 décès sont enregistrés, soit une moyenne de 52 par an.

A l'époque on enterrait encore dans les chapelles et les églises. Par exemple à Arzon de 1700 à 1719, 185 corps furent inhumés dans l'église paroissiale de Locmaria (ancien nom du bourg), 121 dans la chapelle de Kerners et onze seulement dans les cimetières du bourg. Progressivement, les enterrements s'y firent. La dernière inhumation dans une église d'Arzon date du 10 octobre 1719.

Sur ces 520 décès, 144 concernent des enfants morts dans leur première année et 135 qui décéderont avant leurs 11 ans.

En 1777, sur les 44 défunts de l'année, on compte 30 enfants de moins de 11 ans et en 1779, 50 sur 80. Les 12 jumeaux nés en 1770 sont tous morts 15 jours après leur naissance.

Seuls 28 adultes décéderont entre 71 et 75 ans et 9 de plus de 80 ans. La plus âgée, Perrine Le Plessis, partira à 94 ans.

Beaucoup de « péris en mer » aussi, tels le 15 septembre 1770, Mathurin Luco, 15 ans, ou Jean Vincent Hazevis, 17 ans. Des étrangers sont aussi inhumés à Arzon, comme ce gamin de Muzillac, âgé de 9 ans, mort à Kerners et mis en terre le 18 février 1775.

Ces chiffres montrent un très faible accroissement de population. De 1770 à 1779, la progression est de 46 habitants. Cela peut aussi s'expliquer par la terrible année 1779 qui vit 82 décès pour 41 naissances.

En 1791, Arzon comptait 1606 habitants comme l'indique l'Etat Général de la population du Morbihan. Un autre document mentionne le chiffre de 1689.

Les noms de famille sont très évolutifs, certains ont disparu au cours des siècles. Le « Rentier de Rhuys » donne 55 noms de famille d'Arzon ayant existé avant 1510, or à cette date il n'en restait que 32.

Et cinq ou six de ceux-ci se retrouveront dans l'étude du recteur (Allanic, Fardel, Jégo, Rio...), ce qui donne pour l'ensemble de la paroisse le chiffre de 80 noms de famille, dont seules 46 sont toujours bien présentes au début du 21<sup>ème</sup> siècle.

### **A la veille de la Révolution, chaque paroisse de Rhuys est assez clairement identifiée**

Arzon a une population dense de marins, peu de laboureurs et ce sont les femmes qui travaillent la terre. Il n'y a pas, ou très peu de « paysans-marins » comme cela se rencontre dans les deux autres paroisses de Rhuys.

A St Gildas et à Sarzeau, la population maritime est nettement moins importante bien qu'en augmentation. En 1671, Sarzeau fournit un-tiers des marins de Rhuys, en 1786 ce chiffre passera à la moitié. De 1764 à 1786 la moitié des marins de Rhuys sont fils de paysan ou d'artisan.

En 1789 deux-tiers des hommes de ces deux paroisses sont agriculteurs et ils pratiquent selon les saisons et les aléas, soit la culture du froment et un peu de vigne, soit un peu d'élevage ; et si besoin est, la pêche ; ceci indépendamment de la population travaillant dans les marais-salants vers le Tour du Parc et le long du littoral Est du Golfe.

Le matelot et le petit laboureur sont très proches l'un de l'autre, le mode de vie est quasi identique. C'est une population qui ne bouge pas, très sédentaire et attachée à sa terre dont elle est en partie propriétaire. En 1759, sont ainsi relevées 2000 déclarations de propriétés foncières mais c'est une population assez pauvre dans sa grande majorité. L'étude des foyers soumis à capitation en 1759 montre de très petites bases.

### **Quelle portrait peut-on avoir de la société du vannetais en cette fin du 18<sup>ème</sup> siècle.**

Bertrand Frélaut la définit ainsi :

*« Un clergé séculier nombreux, influent et proche des populations rurales tandis que moines et chanoines sont peu considérés car trop possessionnés.*

*Une noblesse qui au deux tiers est très peu aisée, à peine 10% peuvent l'être.*

*Une petite bourgeoisie urbaine, commerçante.*

*Dans les régions rurales comme la presqu'île et aux alentours de Vannes, se trouvent trois catégories :*

*Une classe moyenne de paysans producteurs (tenuyers, fermiers, quelques métayers) qui vivent assez bien de la vente des grains, et des patrons de pêche.*

*Une masse d'artisans, de petits métiers ou d'agriculteurs qui vivent au seuil de la subsistance.*

*Un dernier tiers constitué de pauvres, de mendiants, victimes du sous-emploi chronique et des périodes de crise. »*

Répetons-le, la population de Rhuys est pauvre, 50% d'entre elle vivait en état de précarité, sans hygiène et avec une forte consommation d'alcool, à une époque, où faut-il aussi le dire, la consommation d'eau présentait plus de risques pour la santé que celle du vin. Ceci indépendamment ou, favorisant une violence assez latente chez nombre d'habitants.

Survivre est quotidiennement l'objectif du plus grand nombre